



N° Id Nat. : 6-193-A01000M

La Direction Générale

L'Administrateur Directeur Général

Ministère des Mines

RECEPTION COURRIER

D 25 OCT 2011 HEURES 09h45

N° ENREGISTREMENT... 06783

PAR... Paulelle

A **Monsieur Valéry Mukasa Mwanabute,**
Directeur de Cabinet au Ministère des Mines,
Kinshasa/Gombe.

N° 966/ADG/11

Lubumbashi, le

Concerne : V/Demande de Transmission des Avenants des Contrats Revisités

Monsieur le Directeur de Cabinet,

J'accuse réception de votre lettre n°CAB.MIN/MINES/02/0874/2011 du 8 Septembre 2011 qui m'a demandé « de transmettre à votre Cabinet, en version électronique et en version imprimée, les avenants de tous les contrats miniers ayant fait l'objet de la revisitation, pour leur publication sur le site du Ministère des Mines ».

Vous nous demandez, en outre, de « transmettre désormais, dans les mêmes formes, tout nouveau contrat ou accord signé ou qui serait signé entre (Gécamines Sarl) et des potentiels partenaires ».

Je souhaite relever à votre attention que les contrats de partenariat minier conclus entre Gécamines Sarl et ses partenaires comportent, tous, des clauses de confidentialité qui exposent Gécamines Sarl à des poursuites judiciaires et/ou en dommages et intérêts si elle n'obtient pas l'accord préalable et écrit des partenaires à la diffusion de ces contrats ou des avenants à ces contrats. La diffusion projetée de ces contrats ou avenants ne revêtant aucun caractère légal, il est fondé de douter que nos partenaires y consentent. Il sied, par ailleurs, que Gécamines Sarl elle-même ne diffuse pas systématiquement tous les contrats qu'elle signe dans le domaine minier.

Je vous demande, dans ces conditions, de bien vouloir réévaluer votre demande.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur de Cabinet, l'assurance de ma parfaite considération.

La Générale des Carrières et des Mines Sarl

Kalej Nkand

Administrateur Directeur Général